Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 035-213501901-20251125-58CONVENTIONEP-DE

Département : **ILLE et VILAINE**
Arrondissement : **FOUGERES – VITRE**
Commune : **MONTHAULT – 35420 – 6 rue des écoles -**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°058/2025

Nombre de Conseillers :
En exercice : 10
Présents : 06
Votants : 06

L'an deux mil vingt-cinq le 25 novembre
Le Conseil Municipal de la commune de MONTHAULT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr BUFFET Roger, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 19 novembre

Présents : M Roger BUFFET, M Stéphane CHARBONNEL, M Sébastien CHESNEL, M Gérard COUASNON, Mme Christine FRETAY, Mme Virginie HATTE.
Absents : M Lionel GENEVEE, Mme Maryse GIBAULT Mme Sandrine BARBELETTE, Mme Vanessa DESPAS
M Gérard COUASNON est désigné secrétaire de séance.

Objet : Renouvellement de la convention de compétence de Fougères Agglomération à la commune pour la gestion « Eaux pluviales urbaines »

Monsieur le Maire

- rappelle que par convention de délégation de compétence de Fougères Agglomération à la commune, approuvée par délibération 049/2022 du 13 septembre 2022, la compétence « Eaux pluviales urbaines» est exercée par la commune pour une durée de 3 ans. Cette délégation expire au 31 décembre 2025 et doit être renouvelée.

- donne lecture de la nouvelle convention de délégation de Fougères Agglomération à la commune relative à la gestion des Eaux pluviales urbaines » pour la période de 2026 à 2028. Cette convention a pour objet de définir le périmètre, la durée, les modalités juridiques et financières de la délégation de compétence accordée par la Communauté d'agglomération, Fougères Agglomération, autorité délégante, à la Commune de MONTHAULT, autorité délégataire, relative à la gestion des eaux pluviales urbaines

- propose aux membres du conseil municipal de signer cette convention de subdélégation.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal, par 6 voix pour,
- approuvent la convention de délégation de compétence gestion des eaux pluviales urbaines ;
- autorisent Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Délibéré en séance les jour mois et an dessus

Pour Copie Conforme

Le Maire

Roger BUFFET

Le secrétaire

Gérard COUASNON

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-préfecture le :
Publié ou notifié le :